



## CONSEIL MUNICIPAL DE OISLY

\*\*\*\*\*

Séance du 2.07.2020

\*\*\*

### COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales  
Compte rendu détaillé disponible sur le registre des délibérations au Secrétariat de Mairie

#### 1- VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le budget de la commune 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section de fonctionnement

Dépenses : 468 621.00 euros

Recettes : 468 621.00 euros

- en section d'investissement

Dépenses : 484 000.00 euros

Recettes : 484 000.00 euros

#### 2- VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, unanime, adopte le budget Assainissement 2020, qui s'équilibre de la façon suivante :

- en section d'exploitation

Dépenses : 39 290.00 euros

Recettes : 39 290.00 euros

- en section d'investissement

Dépenses : 38 574.62 euros

Recettes : 38 574.62 euros

#### 3- ELECTION DU REPRESENTANT A L'Agence Technique Départementale

Après délibération, à l'unanimité, est élue représentant de la commune au sein de l'Agence Technique Départementale 41, Mme Cécile Gomes Recchia.

#### 4-RENOUVELLEMENT DE LA Commission Communale des Impôts Directs

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal a proposé une liste de 24 noms. 12 seront retenus par l'administration fiscale pour siéger à la CCID.

#### 5- CREATION COMMISSION ECOLE-CANTINE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de créer une commission Ecole- Cantine composée de membres et d'un président, le Maire étant président de droit et d'un vice-président.

- désigne :

La présidente : Mme Cécile Gomes Recchia

Le vice-président : M Christian Finot

Les membres : Mmes Laura Lebeaupin et Sandra Martin et M Thierry Barbeillon.

#### 6- FORMATION DES ELUS ET FIXATION DES CREDITS AFFECTES

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal a décidé, selon les capacités budgétaires, de prévoir chaque année une enveloppe financière d'au moins 2 % des indemnités de fonctions.

#### 7- DESIGNATION DELEGUES CNAS (Comité National d'Actions Sociales)

Après délibération, à l'unanimité, le conseil municipal a désigné pour représenter la commune au sein du CNAS :

- Mme Cécile Gomes Recchia en tant qu'élue,

- et Mme Nathalie Liégeois en tant qu'agent.

Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia

Publié le 6.07.2020  
Le Maire,  
Cécile Gomes Recchia

